

25 OCT. 2018

PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \*

Collectivité  Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint-Jouin-Bruneval	Date d'envoi :  Le 23 Octobre 2018
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Adhésion 2018 à Seine-Maritime Attractivité	Délibération n°36/2018	
Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG76	Délibération n°37/2018	
Recrutement d'un volontaire en service civique	Délibération n°38/2018	
Acquisitions et ventes sur le site Webencheres.com	Délibération n°39/2018	
Contestation de la délibération n°RP2018100902 de la Communauté de communes du canton de Criquetot- l'Esneval	Délibération n°40/2018	
Décision modificative n°2	Délibération n°41/2018 + annexe	
Opération Grand Site –Convention annuelle d'application financière 2018	Délibération n°42/2018 + annexe convention annuelle d'application financière 2018	

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET** : Adhésion 2018 à Seine-Maritime Attractivité

(36/2018)

Rapporteurs : M. Gilles HONORE

Mesdames, Messieurs,

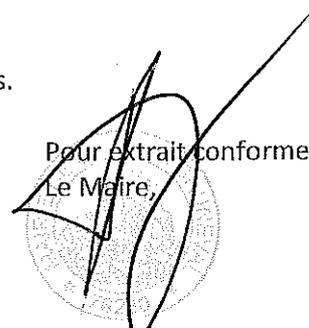
Conformément au nouveau cadre législatif résultant de la loi NOTRe, le Département de la Seine-Maritime entend développer une politique volontariste de soutien au développement local des territoires et à leur activité touristique. Il a été décidé la création de « Seine Maritime Attractivité », fruit de la fusion de trois de ses agences départementales (SME, CDT et ATD 76).

La Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval a décidé d'adhérer à l'association. Par conséquent, la commune peut bénéficier de leurs services sans coût financier sous réserve qu'elle soit membre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE l'adhésion de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval à « Seine-Maritime Attractivité » pour l'année 2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la Commune de Saint-Jouin-Bruneval dans les instances représentatives de Seine-Maritime Attractivité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET :** Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 76

(37/2018)

---

Rapporteurs :

Mesdames, Messieurs,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-Maritime a communiqué à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition du Centre de Gestion de Seine-Maritime

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,80%

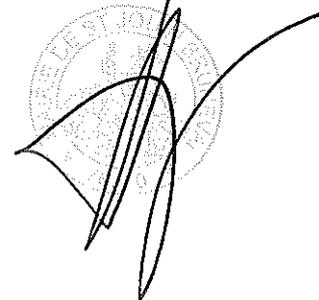
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public : Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 0,98%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- AUTORISE la Commune de Saint-Jouin-Bruneval à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent, résultant de cette adhésion.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL' around the perimeter and 'Maire' in the center. The signature is a stylized, cursive script.

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absent représenté : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET** : Recrutement d'un volontaire en service civique

(38/2018)

Rapporteur : Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,  
VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,  
VU l'article R.121-25 du Code du service national,  
VU l'article R.121-23 du Code du service national,

**Exposé :**

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 8 mois. Cette mission peut s'accomplir dans l'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

**Opportunité :**

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite s'inscrire dans ce dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes au sein de la collectivité. La volonté est donc d'assurer au jeune un véritable accompagnement dans son projet professionnel. Dans ce contexte, au regard des enjeux définis par la collectivité notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable et de l'éducation pour tous, l'accueil de jeunes en service civique volontaire constitue une réelle opportunité. Les missions confiées auront vocation à développer l'éducation auprès des enfants, dans le cadre des activités périscolaires en particulier du temps méridien, en lien avec les partenaires associatifs, l'école et la médiathèque, notamment. Elles permettront également le déploiement d'animations et de projets visant à valoriser le patrimoine naturel et environnemental auprès des habitants et du grand public.

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

VU la délibération n°44/2016 du 7 juillet 2016 relative au recrutement service civique,

VU la délibération n°58/2016 du 13 octobre 2016 relative à l'indemnisation service civique,

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

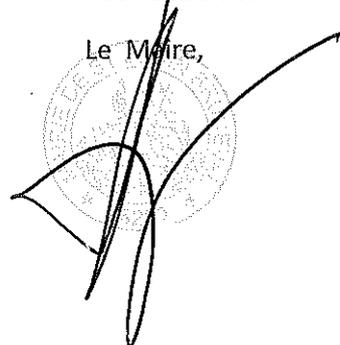
CONSIDERANT la concordance entre les domaines d'interventions prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre de ce dispositif et les enjeux auxquels la Collectivité se doit de répondre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à créer un poste pour recruter un jeune en service civique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec le jeune qui sera engagé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour participer à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport conformément à l'article R. 121-25 du Code de service national qui sera servie par mandat administratif par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle dont le montant est fixé par l'article R 121-23 du Code du service national par les autorités administratives, financées par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'COMMUNE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL' around the perimeter. The signature is a large, stylized cursive mark.

---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET** : Acquisitions et ventes sur le site Webencheres.com

(39/2018)

---

Rapporteurs : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

La mairie de Saint-Jouin-Bruneval est amenée à s'interroger sur le devenir de certains matériels et/ou mobiliers dont ses services n'ont plus l'utilité. Dans le cadre de cette réflexion, la mairie de Saint-Jouin-Bruneval souhaite donner une deuxième vie à ces matériels et/ou mobiliers en organisant sa mise en vente.

Les objectifs de cette démarche sont multiples : rationaliser le matériel, rationaliser l'encombrement des locaux, optimiser les recettes communales, participer à une démarche de développement durable en recyclant du matériel d'occasion.

Le site « WEBENCHERES » de la société BEWIDE permet la vente de matériel par les collectivités. Toute personne ou entité (particulier, entreprise, collectivité) qui souhaite acquérir du matériel peut le faire via ce système d'enchères.

A cet effet, il convient de conclure un contrat de commissionnement avec la société BEWIDE afin d'utiliser le site internet « WEBENCHERES », dont le montant est de 300 € TTC pour la mise en œuvre et les droits d'usage sont de 10% du montant des ventes réalisées, commission sur laquelle s'applique la TVA (selon taux en vigueur).

Le contrat est passé pour une durée de un an à compter de sa signature. Il sera renouvelé par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de la contractualisation ne puisse excéder 4 ans.

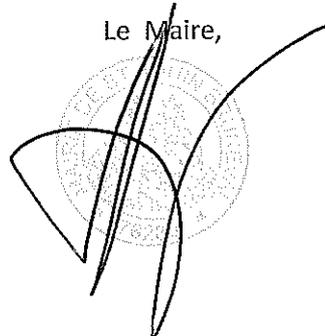
Il est rappelé qu'en application de la délibération n°26/2014 du 17 avril 2014, Monsieur le Maire est chargé de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de mettre en place une procédure de vente par internet de matériels et objets réformés au sein de la commune ainsi que de ceux dont elle n'a plus l'usage.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de mise à disposition d'une solution automatisée de vente aux enchères sur internet dénommée « WEBENCHERES » avec la société BEWIDE.
- DIT que le Conseil Municipal sera informé des ventes réalisées par décisions du Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €. Au-delà de 4 600,00 €, le Conseil Municipal sera compétent pour décider des conditions de vente.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment de signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'M. [unreadable]' at the bottom. The signature is a large, stylized cursive mark.

---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE.

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET** : Contestation de la délibération n°RP2018100902 de la Communauté de communes du canton de Criqueotot-l'Esneval (40/2018)

---

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le dossier des attributions de compensation revêt une importance capitale pour la commune,

CONSIDÉRANT qu'en début de mandat, par la délibération 26/2014 en date du 17 avril 2014, habilitation a déjà été donnée à Monsieur le Maire en vue de lui donner toutes compétences pour intervenir tant en demande qu'en défense au nom et pour le compte de la commune de Saint-Jouin-Bruneval devant toutes les juridictions pour la durée de son mandat,

CONSIDÉRANT que devant l'importance du dossier des attributions de compensation, le Conseil Municipal entend confirmer le mandat donné à Monsieur le Maire en vue de défendre et d'intenter toutes actions utiles, notamment devant le tribunal administratif, en relation avec ce dossier.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend confirmer la délégation consentie à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans ce dossier.

- Suite au vote intervenu lors du conseil communautaire du 9 octobre dernier, les élu(e)s de Saint-Jouin-Bruneval dénoncent un projet de délibération qui aura des conséquences importantes sur ses finances.

- L'objet du différend porte sur la répartition des attributions de compensation que chaque commune conservera de manière définitive une fois entrée dans la nouvelle communauté urbaine. Malgré le vote à l'unanimité de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) en 2017 et un montant global des rentrées qui reste stable, le conseil communautaire de Criquetot-l'Esneval a décidé de baisser de 76 000 euros la part de Saint-Jouin-Bruneval.

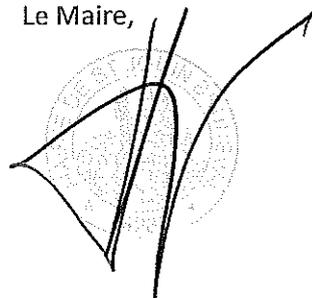
- La légalité d'une telle réduction différenciée paraît contestable. Afin de se défendre de ces attaques, la commune de Saint-Jouin-Bruneval décide de mandater un avocat spécialiste des finances publiques pour saisir le tribunal administratif d'une requête tendant à l'annulation de la délibération. L'objectif est de préserver le service que la commune apporte à ses habitants et les projets de territoire qu'elle porte.

- Le tribunal administratif se prononcera dans quelques mois sur l'annulation demandée. La future communauté urbaine qui aura succédé à la communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval sera contrainte de recalculer l'ensemble des attributions de compensation irrégulièrement versées aux communes.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- DE CONFIRMER l'habilitation à ester en justice, donnée à Monsieur le Maire et, ce faisant, de lui donner tous les pouvoirs afin notamment d'engager toutes instances, défendre à toutes instances devant toutes les juridictions, former tout recours ayant trait au dossier des attributions de compensation.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'SAINT-JOIN-BRUNEVAL' around its perimeter. The signature is a stylized, cursive script that starts with a large initial letter and extends across the stamp.

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET** : Décision modificative n°2

(41/2018)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

VU la délibération n°20/2017 en date du 6 avril 2017 relative à l'acquisition du lot A de la parcelle A530 d'une contenance cadastrale de 138m<sup>2</sup>, permettant de prolonger la sente Chemetov jusqu'au Clos des Courlis,

VU le protocole transactionnel entre la Commune de Saint-Jouin-Bruneval; M. LEGUERN et Mme LESUEUR,

VU la délibération n°49/2018 en date du 18 octobre 2018 relative aux acquisitions foncières pour l'aménagement de la piste cyclable,

VU le protocole transactionnel entre la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, les propriétaires et les exploitants,

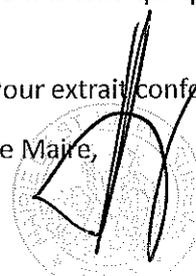
Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Primitif 2018, du chapitre D 21 « Immobilisations corporelles » vers le chapitre D 204 « Subventions d'équipements versées ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°2 telle que présentée en annexe.

Annexe : décision modificative n°2

Pour extrait conforme,

Le Maire,



N°595 Code INSEE	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL Commune	DM 2018
---------------------	---------------------------------	---------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Contre                      Pour
Date de convocation :

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20421-51 : CENTRE BOURG-BATIMENTS COMMUNAUX		30 000.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>30 000.00 €</b>
D 2132-51 : CENTRE BOURG-BATIMENTS COMMUNAUX	30 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>30 000.00 €</b>	

Signataires :

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme  
Le Maire

---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LES'AUUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET** : Opération Grand Site - Convention annuelle d'application financière 2018 (42/2018)

---

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Les 13 communes du territoire du Grand Site « Bénouville, Bordeaux-saint-clair, Criquebeuf-en-Caux, Etretat, Fécamp, Froberville, Saint-Léonard, La Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Les Loges, Saint-Jouin-Bruneval, Vattetot-sur-Mer, Yport » ont délibéré favorablement en faveur de la démarche Grand Site en 2012.

L'avancée de la démarche Grand Site a permis la collaboration et l'intégration des deux intercommunalités concernées par le territoire : La Communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval et la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

Le territoire constitué des 15 collectivités est appelé le Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre.

Les études de la démarche ont démarré en mai 2014 et se sont terminées en décembre 2016 avec la production d'un plan d'actions validé par le Comité technique et le Comité de pilotage en janvier 2017.

Il présente 40 projets en faveur du Grand Site, identifiant les maitrises d'ouvrages selon les compétences des collectivités.

La phase d'études est désormais terminée et a laissé sa place à une phase opérationnelle. La gouvernance mise en place depuis 2014 dans le cadre des études, permettait la concertation des institutions et des collectivités. Cette gouvernance est amenée à évoluer pour la mise en œuvre du plan d'actions et la coordination de la démarche Grand Site.

Pour l'année 2018, il est prévu que le budget de fonctionnement de la structure s'élève à 100 000,00 €.

La contribution financière sera formalisée par la signature entre le Département de Seine-Maritime et la Commune de Saint-Jouin-Bruneval d'une convention d'application financière.

Le montant de la participation de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval est de 779,00 € pour l'année 2018.

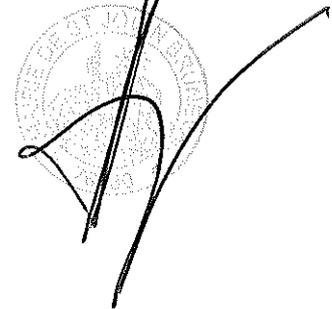
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- EMET UN AVIS FAVORABLE au contenu de la convention annuelle d'application financière ainsi que sur la contribution de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval au budget de fonctionnement 2018 de la structure de gestion.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toute démarche utile pour favoriser son application et à inscrire au budget la répartition financière pour l'année 2018 s'élevant à hauteur de 779,00 €.

*Annexe : Convention annuelle d'application financière 2018*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-JOIN-BRUNEVAL' around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/10/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET** : Fonds départemental d'aide aux jeunes 2018

(43/2018)

Rapporteurs : M. Blaise ALLEAUME

Mesdames, Messieurs,

Le fonds d'aide aux jeunes constitue un des éléments de la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Le Département de la Seine-Maritime en fait une des priorités de ses politiques sociales. Le fonds d'aide aux jeunes concerne les jeunes de 18 à 25 ans, qui rencontrent, pour de multiples raisons, des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

Le fonds d'aide aux jeunes a apporté en 2017, une aide à 871 jeunes habitants de la Seine-Maritime (hors territoire de la Métropole Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

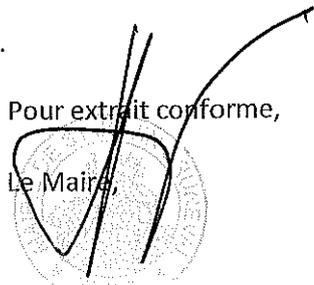
Le Département de la Seine-Maritime sollicite la contribution des communes à hauteur de 0,23 € par habitant pour compléter le financement du fonds. La somme sollicitée concernant la Commune de Saint-Jouin-Bruneval est donc de 440,68 € (1 916 habitants).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le versement de la contribution demandée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/10/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : ...

Votants : ...

Pour : ...

Contre : ...

Abstention : ...

**OBJET** : Fonds de solidarité logement

(44/2018)

Rapporteurs : M. Blaise ALLEAUME

Le Département, garant de la solidarité territoriale et sociale, assure la gestion du fonds de solidarité logement (FSL). Ce dispositif à caractère mutualiste est indispensable pour aider les ménages à accéder et se maintenir dans un logement décent en leur accordant des aides financières directes et en mettant en place des mesures d'accompagnement social.

Durant ces trois dernières années, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval a contribué au fonds de solidarité logement.

Le Département de la Seine-Maritime propose le renouvellement de la participation communale, calculée sur un montant de 0,76 € par habitant, en signant une nouvelle convention pour l'année 2018. Cet engagement, d'une durée d'un an, est reconductible tacitement deux fois (années 2019 et 2020). La somme sollicitée concernant la Commune de Saint-Jouin-Bruneval est donc de 1 456,16 € (1 916 habitants).

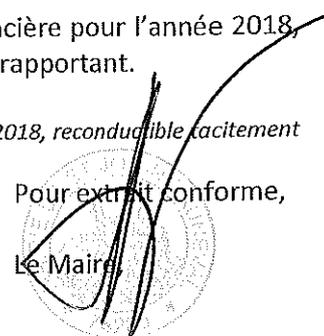
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le versement de la contribution demandée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de contribuer financière pour l'année 2018, reconductible tacitement sur 2019 et 2020 et signer tous documents s'y rapportant.

Annexe : Fonds de solidarité logement – Convention de contribution financière pour l'année 2018, reconductible tacitement sur 2019 et 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [18/10/2018]

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET :** Ajout tarif de garderie pour enfants inscrits à l'USEP et/ou l'APC (45/2018)

Rapporteurs : Mme Clydie RENARD

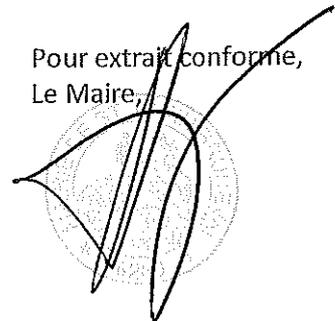
Mesdames, Messieurs,

Pour les enfants inscrits à l'USEP et/ou à l'APC qui rejoignent la garderie périscolaire à partir de 17h15, il sera appliqué le tarif unique de 1 € pour le temps restant de garderie.

Les enfants ne pourront pas bénéficier du goûter.

Cette modification prend effet à compter du 5 novembre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET :** Effacement de créance

(46/2018)

Rapporteur : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Vu le courrier M. Le trésorier de Criquetot-l'Esneval en date du 10 octobre 2018 sollicitant l'effacement de la dette de Mme Le Roux,

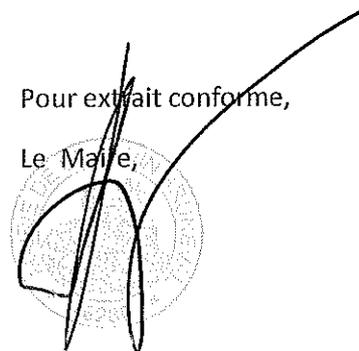
Le Maire expose que ce contribuable avait, au profit de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, une dette d'une valeur de 76,80 € correspondant aux paiements de la garderie et de la cantine pour les années 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'effacement de sa créance suscitée d'un montant de 76,80 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET :** Maintien des actions engagées au titre du contrat de pays

(47/2018)

---

Rapporteur : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

En 2018, la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) a actualisé son contrat d'agglomération. La prochaine clause de revoyure étant en 2020, la fusion ne permettrait pas d'engager en 2019 les actions inscrites au contrat de Pays des Hautes Falaises.

Afin de pouvoir maintenir et engager les actions inscrites au contrat de Pays des Hautes Falaises, la Communauté de communes du canton de Criqueotot-l'Esneval a saisi les financeurs (département de la Seine-Maritime et Région Normandie) afin qu'une action transitoire soit validée.

Un nouveau contrat de pays pour le périmètre de la Communauté de communes du canton de Criqueotot-l'Esneval sera déposé et transféré à la Communauté urbaine dès janvier 2019.

Les actions inscrites au contrat de Pays des Hautes Falaises portées par la Commune de Saint-Jouin-Bruneval sont les suivantes :

- « Valorisation et ouverture de la façade littorale »  
Construction de la cale de mise à l'eau

- « Mobilité durable et intermodale »  
Aménagement de la piste cyclable

Les chiffres indiqués dans les tableaux en annexe ont été actualisés depuis la signature du contrat de pays des Hautes Falaises.

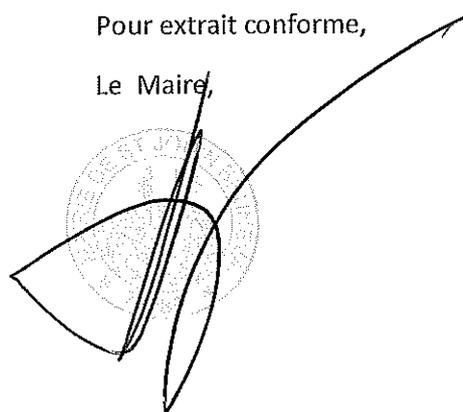
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- CONFIRME les actions inscrites au contrat de Pays des Hautes Falaises et portées par la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment de signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

*Annexe : Tableau des actions inscrites au Contrat de Pays des Hautes Falaises*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYOR OF SAINT-JOIN-BRUNEVAL" around its perimeter. The signature is a large, stylized cursive mark that extends from the stamp towards the top right of the page.

Commune de Saint-Jouin-Bruneval

Actions inscrites au Contrat de Pays des Hautes Falaises

Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Période de réalisation	Coût total HT	Région		Département		Etat		Europe		Autres financeurs		Autofinancement Maître d'ouvrage		
				FRADT	Droit commun	Taux	FDADT	Droit commun	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
AXE 2																
Valorisation et ouverture façade littorale Saint-Jouin-Bruneval - DGS (construction de la cale de mise à l'eau)	Saint-Jouin-Bruneval	2019	739 000,00 €		143 000,00 €	19,35%	130 000,00 €		213 187,48 €	28,85%			100 000,00 €	13,53%	152 832,54 €	20,68%
Mobilité durable et intermodale (aménagement de la piste cyclable)	Saint-Jouin-Bruneval	2019	158 594,34 €		79 287,17 €	50,00%			6 750,00 €	4,26%					44 226,75 €	27,89%

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET** : Piste cyclable – Convention financière avec la Région Normandie

(48/2018)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval a pour projet de réaliser une piste cyclable située entre le bourg et le Grand Hameau, représentant un linéaire total de 1 400 mètres.

La Région Normandie a décidé d'aider à sa réalisation par le versement d'une subvention au titre de la disposition « Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité ».

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 158 594,34 € HT. Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération, la Région Normandie s'engage à verser à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval une subvention d'un montant maximal de 79 297,17 €, soit 50,00 % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable retenue pour la réalisation du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le financement de la piste cyclable située entre le bourg et le Grand Hameau à Saint-Jouin-Bruneval avec la Région Normandie.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET** : Piste cyclable – Acquisitions foncières

(49/2018)

---

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date 15 décembre 2016 relative au lancement de toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet de piste cyclable Le Grand Hameau-Bourg et de mise en accessibilité de l'arrêt de cars du rond-point de l'ancienne mairie,

VU l'inscription du projet au Contrat de territoire des Hautes Falaises (2014-2020),

VU l'avis du service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 25 janvier 2018,

Le projet de cheminement /piste cyclable reliant le bourg de Saint Jouin Bruneval au Grand Hameau le long de la RD111 a été retenu au Contrat de Territoire du Pays des Hautes Falaises pour recevoir des financements de la région Normandie, du département de la Seine-Maritime et de l'Etat.

Entre le bourg de Saint-Jouin-Bruneval et le Grand Hameau, le projet offrira aux piétons et cyclistes de meilleures conditions de sécurité en bordure de la route départementale et des conditions de

circulation confortables. Il est prévu également l'aménagement de l'accessibilité de l'arrêt de car du rond-point de l'ancienne mairie.

Un emplacement réservé en bordure de la RD111 a été défini au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 19 juillet 2013.

Pour mener à bien le projet, il convient que la commune dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble des emprises.

Le calage définitif du projet vis-à-vis du cadastre a permis de définir très précisément les emprises de parcelles privées à acquérir.

CONSIDERANT la nécessité d'avoir la maîtrise foncière complète du foncier pour la faisabilité d'une opération d'aménagement,

CONSIDERANT que le projet répond à un besoin réel,

La présente délibération a pour objet d'approuver l'emprise foncière détaillant l'ensemble du foncier concerné.

Les ventes étant effectuées pour des petites surfaces, il ressort de l'avis du service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 25 janvier 2018, une valeur vénale pivot de 1,00 € le mètre carré.

Dans le cadre d'une acquisition à l'amiable :

- La Commune de Saint-Jouin-Bruneval consent à porter le prix au mètre carré jusqu'à TROIS EUROS (3,00 €) ajouté de l'indemnisation d'exploitation si nécessaire, au mode de calcul le plus favorable pour l'exploitant.

Parcelle	Lot	Superficie	Prix	Propriétaires
C 150	A	236 m <sup>2</sup>	708,00 €	M. Olivier COLBOC M. Gilles COLBOC M. Antoine COLBOC
C 755	A	73 m <sup>2</sup>	219,00 €	M. Sylvain GALLAIS et Mme Stéphanie GALLAIS
C 895	A	931 m <sup>2</sup>	2 793,00 €	M. Sylvain GALLAIS et Mme Stéphanie GALLAIS
C 738	A	403 m <sup>2</sup>	1 209,00 €	M. Pierre DELAHAIS
C 896	C	5 m <sup>2</sup>	15,00 €	M. Jacques DELAHAIS
C 849	A	524 m <sup>2</sup>	1 572,00 €	M. Jacques DELAHAIS
C 920	A	175 m <sup>2</sup>	525,00 €	M. Jean-Michel CHEDRU Mme Yvette CHEDRU
C 901	A	137 m <sup>2</sup>	411,00 €	M. Jean-Michel CHEDRU Mme Yvette CHEDRU
C 1023	A	22 m <sup>2</sup>	66,00 €	M. DUBUC Mme DUBUC
C 1422	A	12 m <sup>2</sup>	36,00 €	M. LE BATTEUX Mme LE BATTEUX
C 1411	A	157 m <sup>2</sup>	471,00 €	Mme Catherine LEGROS, épouse DUFOR M. Gérard LEGROS Mme Liliane LEGROS, épouse BANVILLE M. Daniel LEGROS
C 147	C	52 m <sup>2</sup>	156,00 €	Mme Catherine LEGROS, épouse DUFOR M. Gérard LEGROS Mme Liliane LEGROS, épouse BANVILLE M. Daniel LEGROS
C 1421	C	35 m <sup>2</sup>	105,00 €	Mme BARTHELEMY M. Maxime BENOIT
C 736	A	137 m <sup>2</sup>	411,00 €	M. Eric DUBOIS

			Mme Françoise DUBOIS, épouse GOUIN M. Jean-Michel DUBOIS Mme Martine DUBOIS, épouse DELAVEAU
--	--	--	--

Les exploitants agricoles peuvent être indemnisés des biens ruraux concernés par les acquisitions immobilières par une collectivité territoriale. L'indemnisation est ajoutée au montant de l'acquisition du terrain.

- La Commune de Saint-Jouin-Bruneval prendra à sa charge la remise en place des clôtures et des portails enlevés.
- La Commune de Saint-Jouin-Bruneval prendra également à sa charge tous les frais d'actes notariés, de géomètre et/ou administratifs afférents à cette affaire.

Toutes ces dispositions favorables aux propriétaires vendeurs, dans le cadre d'une vente à l'amiable, le seront pour la signature des actes notariés avant le 31 décembre 2018.

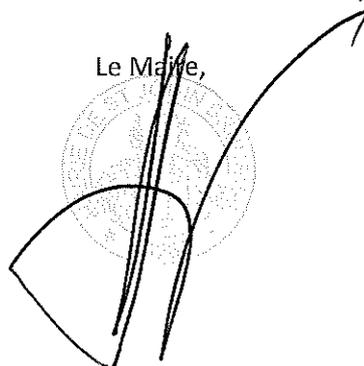
Dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, ces dispositions favorables disparaîtront.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir à l'amiable les terrains portant le prix au mètre carré à TROIS EUROS (3,00 €), augmenté de l'indemnisation d'exploitation si nécessaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires.
- ACCEPTE la prise en charge des frais notariés si nécessaires par la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou toute convention avec le Département de la Seine-Maritime concernant l'emprise foncière départementale.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET** : Cession à titre gratuit de la parcelle A 619 d'une surface de 380 m<sup>2</sup> au profit de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval (50/2018)

---

Rapporteurs : Mme Réjane DEVAUX et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales,  
Vu la demande de M. Jacques DELAHAIS,

Il y a plusieurs années, s'est construit un lotissement dit de « la CIM » rue Lord Mountbatten. La cession des parties publiques (trottoirs, accotements) n'ayant pas été finalisée, il convient de régulariser.

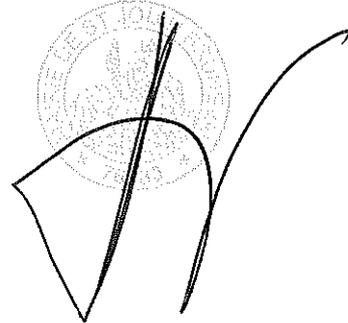
Il a été convenu la cession gratuite de la parcelle cadastrée section A numéro 619 appartenant à M. Jacques DELAHAIS au profit de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, pour la surface de 380 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A numéro 619 appartenant à M. Jacques DELAHAIS.

- ACCEPTE la prise en charge des frais de l'acte notarié si nécessaire par la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. [unclear]'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but contains the text 'LE MAIRE' at the bottom and 'SAINT-JOUIN-BRUNEVAL' at the top. The center of the stamp features a heraldic emblem, likely the coat of arms of the commune.

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/10/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET** : SDE 76 – Effacement des réseaux : rue des œillets RD111

(51/2018)

Rapporteur : M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Eff+EP-2018-0-76595-M1516 » et désigné « rue des Œillets RD 111 » dont le montant prévisionnel s'élève à 57 984,42 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 17 692,79 € TTC.

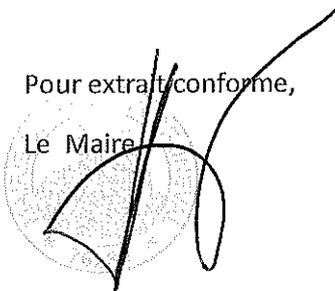
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet ci-dessus,
- INSCRIT la dépense d'investissement au budget communal pour l'année 2019 pour un montant de 17 692,79 € TTC,
- DEMANDE au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Annexe : Avant-projet 2018 « M1516 »

Pour extrait conforme,

Le Maire



	<b>Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime</b>	
	N° dossier : <b>M1516</b>	CLE 1 - CLE entre Seine et Manche <b>Saint-Jouin-Bruneval - rue des Oeuillets</b> <b>R.D.111 (vers Manneville)</b> Effacement de réseaux + Eclairage public (EP) Réf. dossier : <b>AVP-M1516-1-1</b>
<b>AVANT-PROJET 2018</b>		

### Programme : Effacement de réseaux

#### Réseaux Electriques

- Dépose de 190 ml de réseau aérien basse tension Al T 3x70mm<sup>2</sup>+N ;
- Etablissement de 190 ml de réseau souterrain basse tension Al 3x150mm<sup>2</sup>+N ;

#### Réseau d'éclairage public

- Etablissement de 190 mètres de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x10<sup>2</sup>Cu ;

#### Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Etablissement de 570 mètres linéaires de génie civil de télécommunication électronique ;
- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique ( ml ) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Jouin-Bruneval (adhérent)	
<b>Réseaux Electriques</b>					
Subventionnable HT	31 200,00 €	75 %	23 400,00 €	25 %	7 800,00 €
TVA	6 240,00 €	100 %	6 240,00 €	0 %	0,00 €
<b>Réseau d'éclairage public</b>					
Subventionnable HT	4 300,00 €	75 %	3 225,00 €	25 %	1 075,00 €
TVA	860,00 €	0 %	0,00 €	100 %	860,00 €
<b>Génie civil de télécommunication (Convention A)</b>					
Subventionnable HT	7 700,00 €	30 %	2 310,00 €	70 %	5 390,00 €
TVA	1 540,00 €	100 %	1 540,00 €	0 %	0,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>36 715,00 €</b>		<b>15 125,00 €</b>

### Programme : Eclairage public (EP)

#### Eclairage public

- Pose de 3 mâts peints cylindro-conique de 7 mètres équipés de 1 lanterne LED ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Jouin-Bruneval (adhérent)	
<b>Eclairage public</b>					
EP éligible à la MDE *	1 656,00 €	80 %	1 324,80 €	20 %	331,20 €
EP Hors MDE *	3 464,35 €	65 %	2 251,83 €	35 %	1 212,52 €
Non Subventionnable HT	0,00 €	0 %	0,00 €	100 %	0,00 €
TVA	1 024,07 €	0 %	0,00 €	100 %	1 024,07 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>3 576,63 €</b>		<b>2 567,79 €</b>

\*MDE : Programme de Maîtrise de la Demande d'Energie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire sa consommation d'énergie électrique

### Financement global de l'opération

Participation SDE76**	Reste à financer par la commune de Saint-Jouin-Bruneval (adhérent)
40 291,63 €	17 692,79 €

<b>Montant total de l'opération TTC</b>	<b>57 984,42 €</b>
---	--------------------

\*\* La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/10/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET** : SDE 76 – Extension de réseau : aire de camping-cars route des falaises (52/2018)

Rapporteur : M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Ext-2018-0-76595-M1518 » et désigné « RD 111 descente à la plage – aire de camping-car » (borne d'entrée payante) dont le montant prévisionnel s'élève à 24 000,00 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 1 000,00 € TTC.

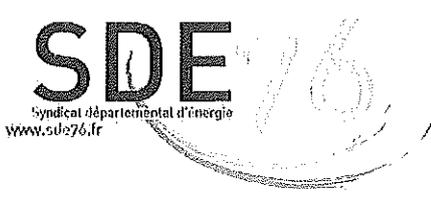
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet ci-dessus,
- INSCRIT la dépense d'investissement au budget communal pour l'année 2019 pour un montant de 1 000,00 € TTC,
- DEMANDE au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Annexe : Avant-projet 2018 « M1518 »

Pour extrait conforme,  
Le Maire



	<b>Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime</b>	
	N° dossier : <b>M1518</b>	CLE I - CLE entre Seine et Manche Saint-Jouin-Bruneval - R.D.111 descente à la plage - aire de campin-car Extension de réseaux Réf. dossier : <b>AVP-M1518-1-1</b>
<b>AVANT-PROJET 2018</b>		

**Programme : Extension de réseaux**

**Réseaux Electriques**

- Etablissement de 72 ml de câble de branchement ;
- Fourniture et pose d'une borne horodateur (TOTEM ONIX POLYMORPHI) ;
- Forfait de mise en service, paramétrage et formation (non subventionnable) ;
- Fourniture et pose d'un panneau d'information (non subventionnable) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Jouin-Bruneval (adhérent)	
<b>Réseaux Electriques</b>					
Subventionnable HT	20 000,00 €	95 %	19 000,00 €	5 %	1 000,00 €
TVA	4 000,00 €	100 %	4 000,00 €	0 %	0,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>23 000,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>

**Financement global de l'opération**

Participation SDE76**	Reste à financer par la commune de Saint-Jouin-Bruneval (adhérent)
23 000,00 €	1 000,00 €

<b>Montant total de l'opération TTC</b>	<b>24 000,00 €</b>
---	--------------------

\*\* La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

---

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; M. Blaise ALLEAUME ; Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Micheline MONVILLE, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à M. Aurélien PAUL  
Mme Frédérique RATTE donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU  
Mme Réjane DEVAUX donne pouvoir à Mme Clydie RENARD  
Mme Virginie WALBROU donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : Mme Maria MARQUEZ, M. Pascal REGUEM, Mme Caroline VAIN, M. Patrice DELAMARE et Mme Michèle LESAUVAGE

Mme Micheline MONVILLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 12/10/2018*

*Date d'affichage : 12/10/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

**OBJET :** Tour Conty – Demande de fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande (53/2018)

---

Rapporteurs : Mme Micheline MONVILLE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, le Conservatoire du Littoral protège le site de la Valleuse de Bruneval. Cet établissement public administratif de l'Etat est propriétaire d'une tour mauresque sur la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

La parcelle cadastrée section E n°289 concernée par le projet de rénovation a été classée au domaine propre du Conservatoire du Littoral par délibération de son conseil d'administration en date du 24 novembre 2016 et relève par conséquent du domaine public.

L'entretien et la valorisation auprès du public du terrain et de la tour Conty font l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public délivrée à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Dans le cadre d'une politique de dynamisation touristique, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval met en place des promenades pédestres dans la valleuse classée de Bruneval. Ces parcours ont pour vocation de mettre en valeur certains lieux remarquables à travers différentes approches : l'architecture, la nature et l'histoire.

En 2018, le Conservatoire du littoral et la Commune de Saint-Jouin-Bruneval ont initié la restauration de cette tour, symbole de l'époque de Bruneval-les-Bains.

Suivant le devis de l'entreprise « Laurent Beaurin SARL », le montant des travaux s'élève à 18 344,72 € HT.

Le montant des dépenses et recettes prévisionnels sont estimés comme suit :

Plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération

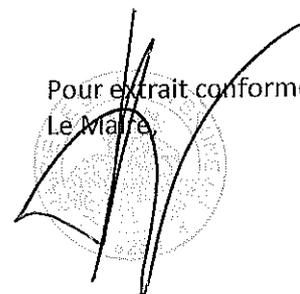
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montants sollicités	%
Rejointoiement façade et reprise de maçonnerie		Conservatoire du Littoral	4 586,18 €	25,00%
Montage et démontage d'échafaudage métallique double file	1 505,73 €	Région Normandie <i>Fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande</i>	9 172,36 €	50,00%
Dégradage de joints	1 444,20 €	<b>SOUS-TOTAL</b>	13 758,54 €	75,00%
Dégagement de végétation	540,00 €			
Raccordement briques en recherche cordon sur partie arrière en briques ancienne y compris crenaux	3 900,08 €	Commune de Saint-Jouin-Bruneval - Maître d'ouvrage Autofinancement	4 586,18 €	25,00%
Gommage et décapage et nettoyage	1 344,15 €			
Corniche - plus-value -	480,00 €			
Rejointoiement au mortier de chaux	1 990,56 €			
Couvertine zinc sur cordon briques	2 040,00 €			
Dalle de couverture avec pente	1 560,00 €			
Étanchéité de dalle	780,00 €			
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>15 584,72 €</b>			
<b>Plaques corten</b>				
Pose de cornière et soudure y compris scellement	840,00 €			
Plaque de fermeture en corten suivant	1 680,00 €			
Pose de barreau sur fenêtre	240,00 €			
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>2 760,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>18 344,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 344,72 €</b>	<b>100,00%</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le devis retenu.
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, à faire toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à la commande correspondante.

Annexe : Devis « Laurent Beaurin SARL »

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

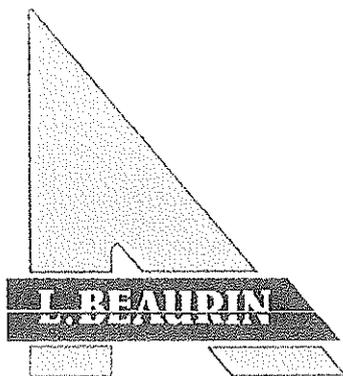


# LAURENT BEAURIN SARL

Rejointoiement de façades - Pierre de taille -  
Aménagement de terrasses en pierre -  
Plâtrerie et enduits chaux

37 rue René Coty 76133 ROLLEVILLE

Tél : 02 35 55 09 44 www.laurentbeaurin.fr



CONSERVATOIR DU LITTORAL

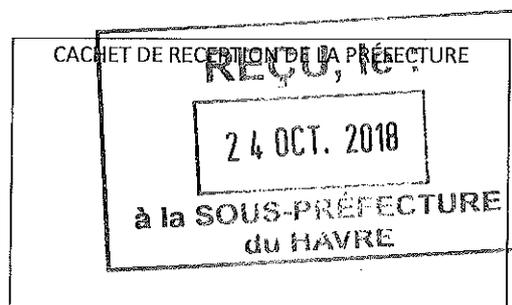
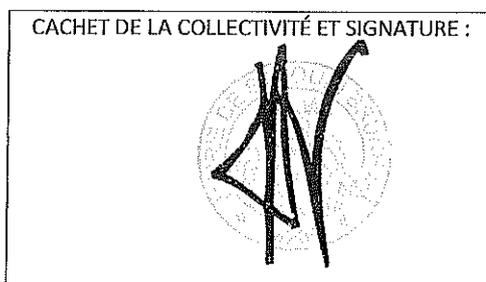
**DEVIS N° 1807058**

ROLLEVILLE, le 02/08/2018

TRAVAUX MAIRIE DE ST JOUIN BRUNEVAL TOUR MAURESQUE BRUNEVAL LES BAINS

Référence	Désignation	Montant H.T. Euros	Code TVA			
<b>1</b>	<b>Rejointoiement façade et reprise de maçonnerie</b>					
1.1	Montage et démontage d' échafaudage métallique double file	1 505,73	5			
1.2	Dégradage de joints	1 444,20	5			
1.3	dégagement de vegetation-	540,00	5			
1.4	Raccordement briques en recherche cordon sur partie arriere en briques ancienne y compris crenaux	3 900,08	5			
1.5	Gommage et décapage et nettoyage	1 344,15	5			
1.6	Corniche - plus-value -	480,00	5			
1.7	Rejointoiement au mortier de chaux	1 990,56	5			
1.8	couvertine zinc sur cordon briques	2 040,00	5			
1.9	-dalle de couverture avec pente	1 560,00	5			
1.10	etanchéité de dalle-	780,00	5			
	<b>TOTAL HT - 1</b>	<b>15 584,72</b>				
<b>2</b>	<b>PLAQUES CORTENE</b>					
2.1	pose de corniere et soudure y compris scellement-	840,00	5			
2.2	plaque de fermeture en coretene suivant	1 680,00	0			
2.3	pose de barreau sur fenetre -	240,00	5			
	<b>TOTAL HT - 2</b>	<b>2 760,00</b>				
Base HT	<b>20,00</b>	16 664,72	<b>10,00</b>	840,00	<b>TOTAL H.T. €</b>	<b>18 344,72</b>
T.V.A.	<b>(5)</b>	3 332,94	<b>(4)</b>	84,00	<b>TOTAL T.V.A. €</b>	<b>3 416,94</b>
					<b>TOTAL T.T.C. EUROS</b>	<b>21 761,66</b>

Fonds départemental d'aide aux jeunes 2018	Délibération n°43/2018	
Fonds de solidarité logement	Délibération n°44/2018 + annexe convention de contribution financière pour l'année 2018	
Ajout tarif de garderie pour enfants inscrits à l'USEP et /ou l'APC	Délibération n°45/2018	
Effacement de créance	Délibération n°46/2018	
Maintien des actions engagées au titre du contrat de pays	Délibération n°47/2018 +Tableau des actions inscrites au Contrat de Pays des Hautes Falaises	
Piste cyclable-Convention financière avec la Région Normandie	Délibération n°48/2018	
Piste cyclable-Acquisitions foncières	Délibération n°49/2018	
Cession à titre gratuit de la parcelle A619 d'une surface de 380 m2 au profit de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval	Délibération n°50/2018	
SDE76- Effacement des réseaux : rue des Œillets RD111	Délibération n°51/2018 + avant projet 2018	
SDE76- Effacement des réseaux / aire de camping-cars route des Falaises	Délibération n°52/2018 + avant projet 2018	
Tour Conty – Demande de fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande	Délibération n°53/2018 + devis « Laurent BEAURIN SARL »	



\* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture